

La gestion différenciée de l'élève

La difficulté comportementale : Les principes d'intervention

Il s'agit tout d'abord de **faire la part des choses** entre ce qui est inhérent au parcours développemental (en terme de difficultés liées à l'enfance) et ce qui relève du pathologique.

Quels que soient les problèmes de comportement rencontrés, ils sont **le signe d'un mal être** intériorisé de l'enfant. La relation à l'autre est détériorée. Il faut veiller à bien différencier la personne (l'élève) de l'acte qu'il a commis : **porter un jugement sur l'acte** que l'on ne peut accepter (rappel du cadre) **mais non sur la personne**.

Le déficit de la capacité d'adaptation est la constante principale où que l'on se situe sur le continuum qui irait des difficultés comportementales jusqu'au TCC (Troubles de la Conduite et du Comportement).

L'intensité, la fréquence et la variété des actions inadéquates permettent de se situer sur cette échelle.

Les comportements rencontrés peuvent être de deux ordres :

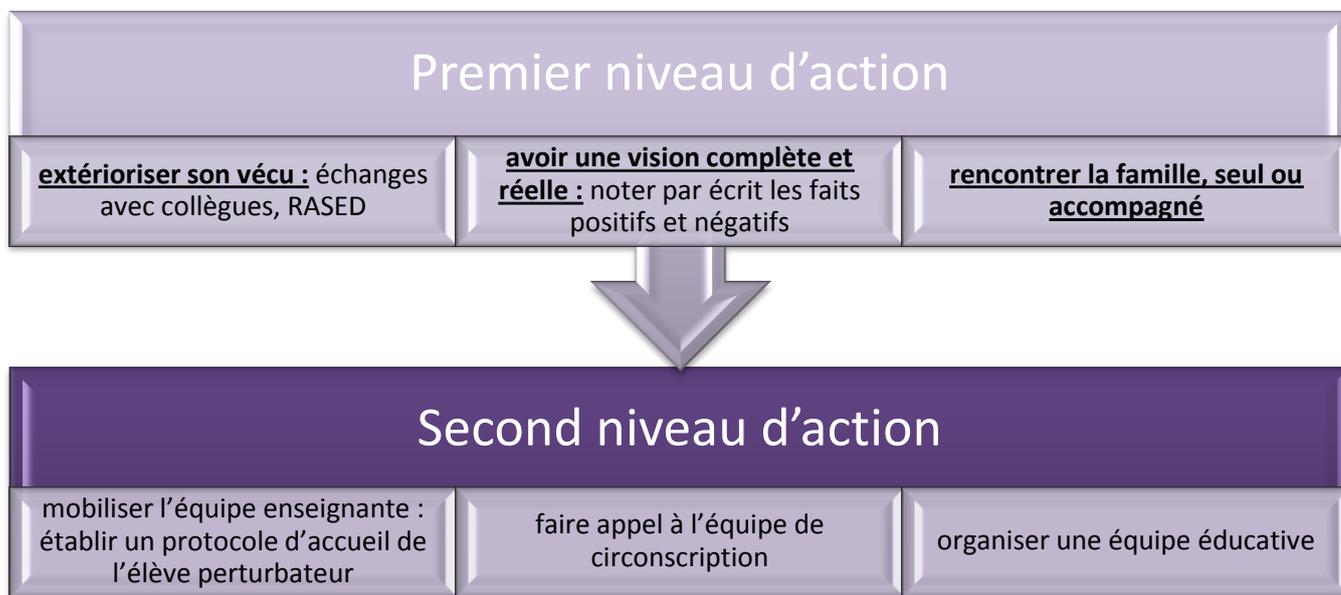
- **comportements sous-réactifs** (passivité, peur, dépendance dans la relation et retrait) ;
- **comportements sur-réactifs** (paroles ou actes agressifs, refus du cadre, intimidation).

Les deux comportements demandent une mise en place de dispositions nouvelles parce que l'enfant a mis à mal l'environnement.

Pour faire face à cette mise à mal de l'environnement, il s'agit de prendre en compte :

- **les cohérences interindividuelles** (en tant qu'équipe, coopération entre professionnels) ;
- **la personnalité, la sensibilité de chaque enseignant**.

Le cadre donne des limites - contraignantes – rassurantes - contenant - pour peu que ces repères soient stables, prévisibles et sûrs. Cela renvoie à la cohérence de l'organisation de la classe, de l'école et des interactions élève/élève, élève/enseignant, enseignant/enseignant.



Trouver les réponses les plus appropriées nécessite une analyse de la situation qui comprend deux phases :

- **une phase d'observation**

Commencer par observer l'élève et prendre des notes qui s'appuient sur des faits précis en détaillant le contexte et la temporalité (repérage des signes précurseurs). Porter également son attention sur les moments « hors-crisis » pour établir une comparaison et la fréquence des crises.

- **Une phase de questionnement**

A partir des observations, l'équipe enseignante (école, RASED, circonscription) cherchera à émettre des hypothèses sur ce qui fonctionne et ne fonctionne pas afin de définir une stratégie d'action.

- **Trouver des leviers d'appui :**

- a. L'espace :

Réorganisation de l'espace de la classe, de la place des élèves.

- b. Le temps :

Explicitation du déroulement de la journée afin de sécuriser l'élève.

- **Le groupe :**

Recherche de stratégies pédagogiques pour mettre au cœur de la réflexion la place de l'enfant « perturbateur » dans le groupe.

Le plus souvent, l'élève perturbateur est, avant tout, isolé dans le groupe-classe, seul parmi les autres. Il est à la recherche d'une identification au sein de celui-ci. Il ne partage pas de projet commun avec ses pairs, avec l'équipe éducative.

Une réponse possible peut être trouvée dans la pédagogie institutionnelle et coopérative. La vie du groupe se traite alors dans le dialogue, le partage et la reconnaissance mutuelle.

Le travail en équipe

La problématique de la difficulté comportementale à l'école dépasse l'enceinte de la classe et interroge l'ensemble de la communauté éducative.

La grande perturbation comportementale fragilise souvent les liens entre professionnels. L'élève en difficulté s'immisce dans les failles d'éventuelles incohérences. Aussi, est-il nécessaire **d'apporter des réponses stables et d'énoncer des règles lisibles**. Le directeur de l'école peut être le garant de ce cadre.

Par ailleurs, la mutualisation des pratiques, le partage et l'analyse commune des situations, favorise la cohésion et consolide la structure de l'équipe. Si besoin, d'autres professionnels de l'institution scolaire (conseiller pédagogique, psychologue scolaire, médecin scolaire) sont sollicités pour une analyse et des réponses d'ordre pédagogique, psychologique, social.

Les principes pédagogiques, les réponses à privilégier et à bannir

Il est difficile de faire cesser la perturbation sans en faire disparaître la cause.

1) La difficulté est en lien avec l'activité scolaire. (...)

2) Lorsque ce n'est pas le cas, l'adulte peut interroger la disponibilité de l'enfant à «être élève».

Se pose alors la question de l'interférence entre vie de l'élève en classe, hors de la classe et vie de l'enfant, cette dernière interagissant avec la première. Dans ce cas, **la réponse est plurielle** et n'appartient pas exclusivement à l'école.

Dans la classe, l'analyse de la difficulté comportementale peut entraîner des modifications : l'installation de l'élève, son environnement immédiat, le niveau sonore, la luminosité.

Autre remédiation possible: identifier les temps délicats. Le recueil sur une durée significative, des divers temps où l'élève se montre perturbateur et des diverses manifestations des perturbations peut faciliter cette identification.

Pour certains, le temps du retour en classe se révèle difficile. Il s'avère alors judicieux de **réinscrire l'élève dans son rôle d'élève**, au besoin en instituant un rituel, un temps où l'élève, voire la classe, se «pose» avant d'aborder la séance.

Lorsque la matière enseignée peut constituer une difficulté psychologique, **l'annonce de l'emploi du temps** de la demi-journée ou de la journée, peut permettre de resituer ce moment dans un ensemble de matières dont certaines auront un abord plus aisé pour l'élève.

Dans le cas de matière mettant réellement l'élève en très grosses difficultés, **étayer** par des aides matérielles (fiche outil, déroulé du raisonnement), accepter de **réduire ses exigences** quant à la quantité mais pas à la qualité, remettre en lien les compétences de l'élève et les exigences afin de **favoriser la réussite** de l'élève et **réduire son angoisse** face à une tâche scolaire.

Les modalités d'organisation pédagogique peuvent également constituer un facteur de troubles favorisant la survenue d'actes perturbateurs. Parfois, le travail de groupe nécessite un accompagnement, afin que l'élève plus particulièrement concerné puisse être valorisé, trouve sa place et puisse construire son appartenance à un groupe.

Si ces éléments de remédiation se révèlent insuffisants, on peut s'interroger sur le bénéfice secondaire retiré par l'élève à la suite d'un tel acte.

Veut-il attirer l'attention de l'adulte ou maintenir un lien ?

La présence de l'enseignant auprès de l'élève perturbateur peut apaiser ce dernier.

Toutefois, ce dispositif ne peut être que temporaire. La présence de l'adulte sera progressivement remplacée par l'élève par un objet transitionnel (cube des besoins qui maintient fictivement le dialogue avec l'adulte ou «time timer» individuel qui matérialisera le temps de travail individuel avant le retour de l'adulte).

Cet élève perturbateur, à travers ses actes perturbants, recherche parfois peut être davantage l'attention de ses pairs. Il essaiera alors, le plus souvent possible, d'être le sujet de remarques. La réaction de l'adulte qui reprendra en public l'élève est déterminante. Plus il interviendra en pointant cet élève, plus il le comblera. **Dans ce cas, une intervention plus discrète mais ferme pourrait conduire à atténuer l'impact sur les pairs.**

Les questionnements peuvent également se porter **aux niveaux des exigences** des parents et de l'enseignant. Correspondent-elles réellement aux capacités de l'élève ? Ne sont-elles pas trop éloignées de son potentiel et de ce fait anxiogènes à son niveau ? Le dialogue avec les parents reste un élément de compréhension et régulation des difficultés toujours central.

Lorsque la durée du temps de classe s'avère insupportable, on peut proposer:

- le changement des modalités de travail,
- l'alternance d'activités demandant des niveaux de concentration différents,
- des temps de pause,
- des temps où les élèves sont autorisés à bouger.

Pour limiter la lassitude, on peut proposer un rythme de travail adéquat respectant les capacités de l'élève, moduler les types de tâche, les modes d'intervention, le type de regroupement.

En guise de résumé, quelques principes d'intervention d'application simple :

- **Être sensible** à ce qui se passe dans la classe en évitant de tourner le dos aux élèves, de concentrer exclusivement son attention sur un même groupe ou un même élève.
- **Faire preuve de tolérance**, apprécier les actes en fonction des perturbations qu'ils engendrent et des capacités de l'élève à répondre aux exigences.
- **Respecter les élèves** dans les propos tenus, dans l'attention qui leur est accordée : ne pas les ignorer systématiquement.
- **Intervenir discrètement.** (...)
- **Utiliser l'humour** et non l'ironie.
- **Ne pas rentrer dans une surenchère** qui rendrait rapidement la punition hors de proportion, l'enseignant étant contraint alors de revenir sur la punition au risque de perdre une parcelle d'autorité et de légitimité.
- **Rester ferme**, répéter sans agacement ses exigences même si l'élève négocie ou se trouve des excuses.
- **Se donner le temps de penser** la sanction pour ne pas réagir sous le coup de l'agacement ou de la colère.
- **Choisir une sanction** qui va permettre à l'élève de se responsabiliser, lui donner les moyens dans un cas similaire d'agir autrement.
- **Renforcer positivement** les comportements (...)
- **Utiliser le contrat verbal** ou écrit dans lequel l'élève perturbateur s'engage à atteindre certains objectifs en veillant à ce que ceux-ci lui soient atteignables.
- **Utiliser un moyen de communication** avec les parents pour les informer du comportement de leur enfant en classe. (...)
- **Agir et réagir en situation de crise.** En cas de survenance d'une crise d'agressivité, au cours de laquelle il brise tout sur son passage, agresse physiquement son voisin ou vous-même et n'est plus en état d'écouter quoi que ce soit, utiliser « l'arrêt d'agir ». Il s'agit alors d'immobiliser l'élève et de lui tenir les deux bras en vous plaçant derrière lui et en lui parlant le plus doucement possible. Lui préciser au plus vite dès sa capacité d'écoute rétablie que cette contention n'a que l'objectif de l'empêcher de tout casser. Simultanément, se protéger dans la mesure du possible de ses coups de pied ou de ses morsures et envoyer un élève prévenir un adulte.

- **Parler** avec d'autres professionnels de vos difficultés en les explicitant : par exemple : « j'ai des difficultés à contenir cet élève particulier au sein du groupe classe ». Cela peut permettre de faire émerger de nouvelles solutions « en partenariat ».

- **Se référer aux textes officiels en vigueur** : certains apportent aussi des réponses aux actes perturbants, notamment la circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991 intitulée « Directives générales pour l'établissement du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires », en particulier le chapitre 3 relatif à la Vie scolaire. Si le texte autorise l'isolement, il en fixe aussi les obligations. « *En maternelle un enfant momentanément difficile pourra, [...], être isolé pendant le temps, très court, nécessaire à lui faire retrouver un comportement compatible avec la vie du groupe. Il ne devra à aucun moment être laissé sans surveillance* ». En élémentaire, « *il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres* ». Ce texte reste néanmoins muet sur les diverses formes que cet isolement peut revêtir, Ses formes seront liées à l'objectif recherché.

- Soit l'enseignant s'attache aux actes perturbants de l'élève et souhaite les réguler.

Il signifie à cet élève un coup d'arrêt à un comportement non acceptable. L'adulte doit alors verbaliser l'exclusion du groupe comme une réponse à la gêne éprouvée par le groupe et au refus de l'élève de contribuer à la bonne marche du groupe par son inscription dans un « vivre ensemble organisé et pacifié ». Par le retrait de l'élève du groupe et de l'activité en cours, l'enseignant utilise le levier de la frustration. Cette frustration ne sera réellement éprouvée que s'il existe une communauté de règles et de valeurs entre le groupe et l'élève exclu. Dans le cas contraire, l'exclusion ne fait plus sens puisqu'il n'y a plus ni « dedans » ni « dehors » et le début de désocialisation consécutif à tout manquement à la règle ne pourra être perçu par l'élève dont la conduite pose question au groupe.

- **Soit l'enseignant s'attache à la régulation des sentiments de l'élève**. Il utilise l'isolement comme un moyen proposé, voire parfois avec insistance, à l'élève de s'apaiser. Il met alors l'accent sur la capacité de ce dernier à se réguler. Tout en l'isolant, il l'assure de sa confiance en sa capacité à retrouver une attitude compatible avec le fonctionnement du groupe. L'enseignant peut signifier lui-même la fin de l'éviction ou responsabiliser l'élève en lui donnant le choix de son retour « lorsqu'il se sentira capable d'être de nouveau élève... »

l'arrêt d'agir

Il s'agit alors **d'immobiliser** l'élève et de lui tenir les deux bras en vous plaçant derrière lui et **en lui parlant le plus doucement** possible. Lui préciser au plus vite dès sa capacité d'écoute rétablie que cette contention n'a que l'objectif de l'empêcher de tout casser. Simultanément, se protéger dans la mesure du possible de ses coups de pied ou de ses morsures et **envoyer un élève prévenir un adulte.**